Trans-Northern // Trans-Nord

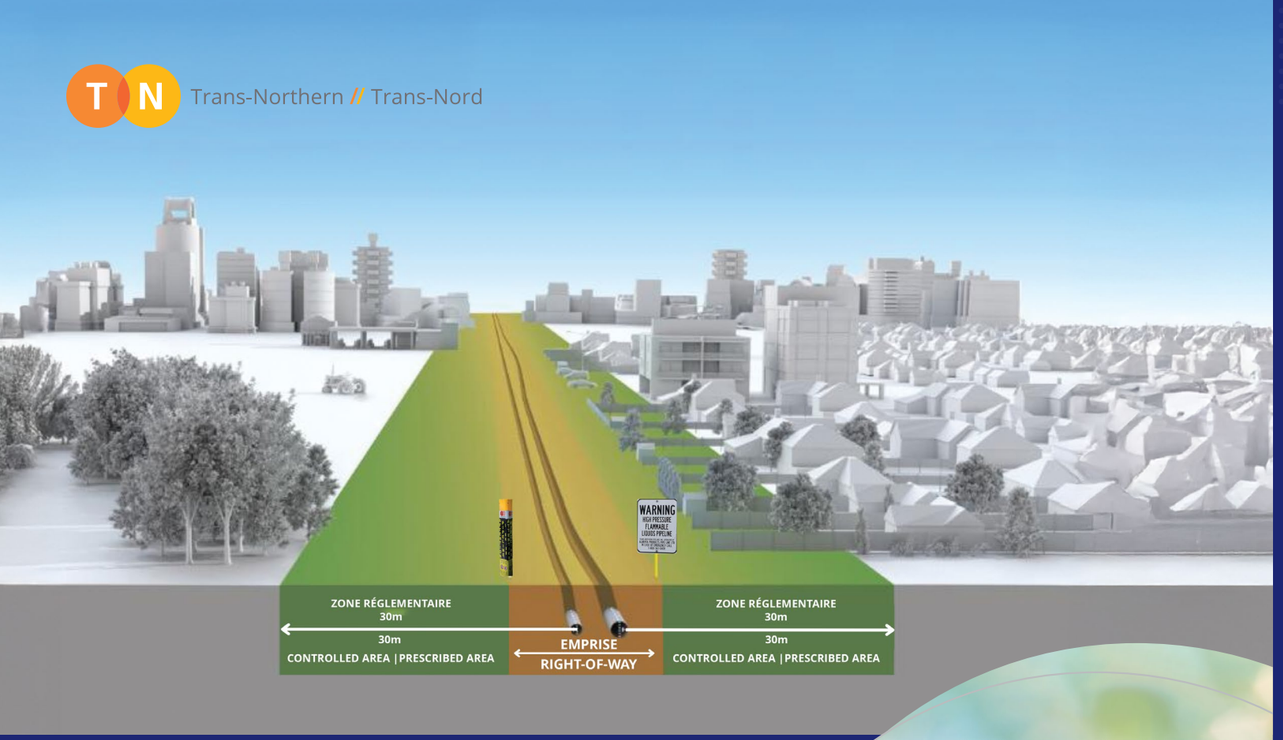

RESTEZ EN CONTACT :
info@tnpi.ca | ptni.ca

LIGNE D'URGENCE 7 / 24 :
1-800-361-0608

PLANIFIEZ VOS TRAVAUX

Il est facile d'obtenir les emplacements précis et les autorisations écrites. **CLIQUEZ AVANT DE CREUSER – C'EST GRATUIT !**

ONTARIO DIG AUTHORITY | info excavation

Trans-Nord sera informée et procédera aux opérations suivantes :

- Vérifier l'emplacement du pipeline (cela peut prendre jusqu'à trois jours ouvrables) ;
- Se rendre sur place pour marquer les limites du pipeline et de l'emprise ;
- Envoyer un inspecteur si nécessaire.

Contactez-nous à l'adresse **crossingrequestseast@tnpi.ca** et nous :

- Discuterons de vos besoins en matière de permis ; et
- Délivrerons un permis ou nous vous expliquerons pourquoi un permis ne peut être délivré (cela peut prendre jusqu'à 10 jours ouvrables).

VOUS VOYEZ QUELQUE CHOSE ? DITES-LE !

Contactez notre service d'urgence 24 heures sur 24 au **1-800-361-0608** pour signaler :

- Tout acte de vandalisme ou comportement suspect à proximité ou dans nos installations ou nos pipelines ;
- Des travaux de creusement, d'excavation, de tunnellisation ou de plantation d'arbres à proximité du pipeline ;
- Tout contact potentiel avec le pipeline ou tout dommage causé à celui-ci ;
- Des odeurs de pétrole et/ou des reflets observés sur les cours d'eau ;
- Des dommages causés aux balises du pipeline ou à d'autres panneaux de signalisation de Trans-Nord ; et
- Des herbes hautes, des arbres tombés, un tas de terre ou de débris à proximité du pipeline ou dans l'emprise.

Si vous soupçonnez une fuite ou si vous heurtez le pipeline

1. Arrêtez tout travail, éteignez toutes les machines et tous les véhicules, et rendez-vous à pied dans un endroit sûr ;
2. Appelez le 9-1-1 ;
3. Appelez notre service d'urgence 24 heures sur 24 au **1-800-361-0608**
4. N'essayez pas de réparer le pipeline ou d'actionner des vannes.

Votre sécurité et celle de l'environnement sont la priorité absolue de Trans-Nord.

Trans-Nord

PIPELINES TRANS-NORD

UNE PARTIE INTÉGRANTE DE VOTRE COMMUNAUTÉ

QUI SOMMES-NOUS

Pipelines Trans-Nord Inc. exploite des pipelines réglementés pour transporter en toute sécurité les produits pétroliers raffinés (essence, diesel, carburant d'aviation et mazout) utilisés quotidiennement par les entreprises et les consommateurs canadiens.

En Ontario et au Québec, ces pipelines sont réglementés par la Régie de l'énergie du Canada (RÉC) et relient les raffineries de Nanticoke, en Ontario, et de Montréal à Ottawa et à la région du Grand Toronto, avec des embranchements vers l'aéroport international Pearson et l'aéroport international Pierre-Elliot Trudeau. En Alberta, nous sommes réglementés par le « Alberta Energy Regulator » (AER) et nous relions les raffineries d'Edmonton à Calgary, y compris l'aéroport international de Calgary.

Trans-Nord s'engage à exercer ses activités de manière sûre et respectueuse afin de protéger le public, l'environnement et les pipelines.

SÉCURITÉ DES PIPELINES

Les pipelines sont le moyen le plus sûr et le plus efficace de transporter l'énergie que les Canadiens utilisent chaque jour.

Chez Trans-Nord, nos employés vivent, travaillent et se divertissent dans les communautés où nous exerçons nos activités. La sécurité du public, de l'environnement et de nos actifs est notre priorité absolue.

Trans-Nord **surveille le pipeline** à l'intérieur comme à l'extérieur à l'aide de technologies avancées de surveillance des pipelines.

Nos contrôleurs de ligne hautement qualifiés et dévoués surveillent et exploitent le pipeline à distance depuis la salle de contrôle de Trans-Nord 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Tous les aspects de nos opérations sont rigoureusement surveillés afin de détecter tout soupçon de problème potentiel. Les contrôleurs de ligne de Trans-Nord sont en mesure d'activer à distance les pompes et les vannes, d'arrêter le flux de produit dans le pipeline et de lancer immédiatement une enquête en cas de soupçon de problème potentiel ou de signalement d'un incident le long du pipeline.

Des outils d'inspection interne spécialisés, régulièrement utilisés à l'intérieur des pipelines, fournissent à Trans-Nord une vue interne de son réseau de pipelines. Les données issues de ces outils sont analysées et, si une anomalie potentielle est détectée, nous procédons à une excavation de maintenance autour du pipeline afin de permettre à Trans-Nord d'inspecter visuellement le pipeline et d'effectuer les réparations nécessaires. La zone est ensuite remise dans son état initial.

L'inspection visuelle de l'emprise du pipeline (la zone autour du pipeline) est effectuée régulièrement à l'aide d'une surveillance aérienne et de patrouilles en véhicule.

PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

Les incidents liés aux pipelines sont rares. Trans-Nord dispose d'un programme complet de gestion des urgences afin d'être prête à intervenir et à rétablir la situation dans le cas improbable d'une urgence.

Dans le cadre de ce programme, le plan d'intervention d'urgence (PIU) de Trans-Nord, qui peut être consulté à **l'adresse tnpi.ca/emergency-management**, est mis à jour chaque année. Nous organisons aussi des formations sur les scénarios d'intervention d'urgence et collaborons avec les employés, les consultants, les responsables de la gestion des urgences, les intervenants d'urgence, les municipalités, les communautés autochtones ainsi que les agences fédérales et provinciales. Notre PIU est également communiqué aux intervenants d'urgence et aux municipalités afin qu'ils nous connaissent ainsi que nos protocoles d'intervention.

UNE PARTIE INTÉGRANTE DE LA COMMUNAUTÉ

Trans-Nord s'engage à établir des relations positives avec les personnes qui vivent et travaillent à proximité de notre pipeline, les responsables municipaux, les communautés autochtones et les autres parties prenantes clés des communautés où nous exerçons nos activités. Nous fournissons des documents sur la sécurité des pipelines à nos voisins et aux autres membres des communautés où se trouvent nos pipelines. Nous veillons également à informer les personnes qui vivent et travaillent à proximité de notre pipeline avant d'effectuer des travaux dans la zone, afin de nous assurer qu'elles sont au courant de nos activités et de leur impact potentiel sur leur vie quotidienne.

Pour plus d'informations sur la stratégie d'investissement communautaire de Trans-Nord, y compris les critères d'éligibilité et la manière de demander une aide, consultez le site **ptni.ca/investissement-communautaire.**

LA SÉCURITÉ DES PIPELINES EST UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Les activités non autorisées, comme les travaux d'excavation, le passage de véhicules ou de machines et les travaux de construction, sont les principales causes de dommages aux pipelines et peuvent avoir **des conséquences graves, voire mortelles.** Le pipeline de Trans-Nord n'est qu'un des nombreux réseaux souterrains que vous pouvez rencontrer.

Vous devez obtenir une autorisation avant d'entreprendre des activités dans la zone prescrite (30 mètres de part et d'autre de l'axe du pipeline) comme :

- L'installation ou le remplacement de clôtures, de poteaux ou de piquets ;
  La pose des piscines hors terre ou creusées ;
- L'installation ou le remplacement de systèmes de drainage ou d'irrigation ;
- Les activités d'aménagement paysager ;
- Le pavage, le dynamitage ou le creusage, pour n'en citer que quelques-unes ; et
- La conduite de véhicules ou d'engins lourds hors des voies publiques et sur l'emprise routière.

Vous trouverez plus d'informations sur la sécurité des activités à proximité du pipeline dans les fiches d'infos disponible à l'adresse **ptni.ca/rapports-et-publications.**

INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE – DOMAINES PRIORITAIRES

- LA PROTECTION ET LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT
- LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION
- LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE